

NE PAS DIVULGUER, PUBLIER OU DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ LA PUBLICATION SERAIT ILLÉGALE

Greiner AG confirme que la Commission européenne a entamé un examen en Phase II relatif à l'offre d'acquisition conditionnelle portant sur Recticel SA

Kremsmünster, Autriche, 26 novembre 2021. Greiner AG confirme que la Commission européenne a entamé un examen en Phase II sur l'offre d'acquisition conditionnelle portant sur Recticel SA (Euronext : REC). Une procédure en Phase II peut durer jusqu'à 90 jours ouvrables, cette période pouvant être prolongée. Greiner poursuivra ses échanges avec les services de la Commission européenne pendant l'examen.

Comme communiqué le 15 novembre 2021, Greiner réexaminera sa position concernant les conditions suspensives au plus tard au moment de la publication des résultats de la période initiale d'acceptation (comme indiqué ci-dessous). Si Greiner ne renonce pas à la condition suspensive exigeant l'obtention des autorisations réglementaires de Phase I, l'offre faite aux actionnaires de Recticel serait caduque. Dans ce cas, Greiner collaborerait de manière constructive avec la Commission pour obtenir une autorisation en Phase II et prévoit de lancer une nouvelle offre d'acquisition afin d'obtenir la majorité des actions de Recticel lorsque l'autorisation des autorités de la concurrence aura été accordée, le cas échéant. Si Greiner renonce à la condition suspensive exigeant l'obtention des autorisations réglementaires de Phase I et mène l'offre à son terme, selon les règles en vigueur de contrôle des concentrations, Greiner serait autorisé à acquérir les actions apportées, sans pouvoir exercer les droits de vote qui y sont attachés jusqu'à ce qu'une autorisation de la Commission européenne soit accordée.

Au sujet de la convention d'achat d'actions avec Compagnie du Bois Sauvage, comme publié dans le prospectus le 5 octobre 2021, la convention est également examinée par la Commission européenne sous l'angle du contrôle des concentrations, bien que sa décision ne constitue pas une condition suspensive. Dans le cas où la vente serait interdite par la Commission européenne, Greiner acquerra les actions de Bois Sauvage en vue de céder immédiatement à un ou plusieurs tiers, au moins le nombre d'actions de Recticel obtenues de Bois Sauvage nécessaire pour assurer le respect des règles applicables en matière de contrôle des concentrations. Par conséquent, dans tous les cas, Greiner sera tenu de conclure la transaction dans la mesure permise par les lois sur le contrôle des concentrations et deviendra actionnaire de Recticel (c'est-à-dire en dessous d'un niveau de participation qui déclencherait des obligations de contrôle des concentrations). Le transfert de la propriété des actions à Greiner n'aura lieu qu'au *closing* de la vente, prévue pour le premier semestre de 2022. En attendant le *closing* de la vente, Bois Sauvage continuera d'exercer les droits de vote attachés aux actions de Recticel.

Greiner annonce également que la période initiale d'acceptation de l'offre d'acquisition conditionnelle sera ouverte jusqu'au 7 janvier 2022, au lieu du 17 décembre 2021. Cette extension permettra que deux semaines s'écoulent entre l'assemblée générale convoquée par Recticel SA le 24 décembre 2021 et la fin de la période d'acceptation, tel qu'exigé par les

règles relatives aux offres publiques d'acquisition. Sur cette base, la publication des résultats de la période initiale d'acceptation est prévue le 14 janvier 2022.

La publication d'un supplément au prospectus est prévue après l'assemblée générale convoquée par Recticel SA le 6 décembre 2021.

Mentions légales

Ce communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé dans aucun pays ou territoire où sa publication ou les offres mentionnées dans ce communiqué de presse seraient illégales ou pourraient nécessiter un enregistrement ou tout autre dépôt de documents. Toute personne en possession du présent communiqué de presse doit s'abstenir de le publier, de le distribuer ou de le diffuser dans les pays et territoires concernés.

Ce communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. L'offre publique d'acquisition mentionnée dans le présent communiqué de presse ne sera pas étendue aux États-Unis, directement ou indirectement, et n'utilisera aucun moyen juridictionnel des États-Unis (tels que la poste, les réseaux téléphoniques, les marchés financiers, Internet ou tout autre moyen). Ce communiqué de presse ne constitue pas une extension aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon de toute offre mentionnée dans ce communiqué de presse.

En outre, le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat d'instruments financiers aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.

Ce communiqué de presse est une traduction de la version originale anglaise. En cas de divergence, la version anglaise prévaut.

Plus d'informations

Médias :

Greiner AG +43 66488508951
Stefan Grafenhorst
Head of Group Communications and Sustainability

Paul Scott, Brunswick Group +49 1723000703
Jorick Albers, Brunswick Group +32 474980898
Gilbert Rukschcio, Pantarhei (AT) +43 66488656460

Investisseurs :

BNP Paribas
Gabriel Englebert +32 2 228 9691
Marc Demuth +33 1 4298 0779

DF King
David Chase Lopes +33 1 80 95 68 74
David.chaselopes@dfkingltd.co.uk

Assistance téléphonique pour les

investisseurs particuliers
(numéro belge gratuit)

0800 74 972

Georgeson
Christine Genin
christine.genin@georgeson.com

+33 1 42 60 36 54

++++

Greiner

Le siège de Greiner est situé à Kremsmünster, en Autriche. L'entreprise possède quatre divisions opérationnelles : Greiner Packaging, Greiner Bio-One, Greiner Extrusion et NEVEON (anciennement Greiner Foam). Greiner est l'un des principaux producteurs de mousse et de transformateurs de plastique pour les secteurs de l'emballage, du mobilier, du sport, de l'automobile et de la technologie médicale et pharmaceutique. Il figure également parmi les principaux fabricants de lignes d'extrusion, d'outils et d'usines d'extrusion à profil complet. Au cours de l'exercice 2020, Greiner a réalisé un chiffre d'affaires de 1,930 milliards EUR et emploie plus de 11.000 personnes sur 139 sites dans 34 pays. Axel Kühner est le CEO de Greiner et Hannes Moser son directeur financier.
www.greiner.com